

LA RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS SALARIÉS

La gestion sociale d'une Association du secteur sanitaire, social et médico-social appelle à la fois l'organisation de la prise de décision (articulation gouvernance/dirigeance) et la responsabilisation des acteurs, au plus près des usagers et des professionnels. La dispersion géographique des implantations, l'élargissement progressif du champ d'intervention et la volonté des instances dirigeantes de mettre en place un déploiement efficace du projet associatif peuvent justifier la mise en place d'un schéma des délégations de pouvoirs adapté. Les statuts

doivent prévoir ou ne pas empêcher que, par délégation des instances dirigeantes, la Direction Générale soit responsable, dans un cadre hiérarchique, de la mise en œuvre permanente de la politique et de la réalisation des programmes définis par les instances compétentes de l'Association, dont à titre principal le projet associatif. Comment décliner le schéma des délégations en toute sécurité ? Comment rendre concrète la responsabilisation des acteurs ? Autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre à l'occasion de cette journée.

OBJECTIFS

- Définir la responsabilité des dirigeants salariés
- Identifier les risques en matière de responsabilité
- Identifier les pistes pour s'en prémunir

CONTENU

Le statut du dirigeant salarié

- Le lien de subordination juridique
- Les droits et obligations du dirigeant salarié
- Les rapports Dirigeant salarié / Président / Trésorier / Conseil d'Administration

La délégation de pouvoir

Les garanties spécifiques au secteur social et médico-social : le DUD (Document Unique de Délégation)

La responsabilité

- Une notion saturée de signification(s)
- Une notion juridique
- Responsabilité civile, responsabilité pénale, responsabilité financière.

La mécanique de la responsabilité

- Les conditions permettant d'établir la responsabilité
- La distinction entre responsabilité(s) de l'Association, responsabilité(s) de ses mandataires (administrateurs) et responsabilité(s) de ses dirigeants salariés.

La responsabilité en pratique

- Le dommage
- Le lien de causalité
- Les causes exonératoires
- Délégation et responsabilité



19 juin en distanciel



390 € adhérent

585 € non-adhérent
(par personne)



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Aucun

REMPLISSEZ UN BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLICS

- Directeurs Généraux, Directeurs, Responsables d'établissements, Gestionnaires, exerçant des fonctions de dirigeant salarié.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- La pédagogie est active : de larges temps de questions-réponses sont prévus pour faire prendre conscience aux participants des axes d'amélioration et des actions de développement à mettre en place.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Une évaluation finale sous forme de Kahoot permet au formateur d'évaluer les compétences acquises par les stagiaires.

INTERVENANTS

Cabinet d'avocats